

PAGE DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

RECETTES UTILES

GATEAU DES ANGES

Les blancs de 11 œufs, 1½ tasse à boire de sucre tamisé, 1 verre à boire de farine tamisée, 1 cuillerée à thé de vanille, 1 cuillerée à thé de Crème de tarte de Gillett.

Passer trois fois la farine et le sucre au tamis. Battre les œufs dans un grand plat. Ajouter le sucre, puis la farine et la crème de Tarte de Gillett, enfin la vanille. Faire cuire 45 minutes dans

Le Bulletin de la Ferme est le seul organe officiel dont la Coopérative se serve pour se tenir en relation avec ses membres.

RECETTES UTILES

un fourneau modérément chaud, tourner sans dessus dessous pour faire refroidir, puis glacer avec du sucre pulvérisé et le jaune de trois œufs. Se servir d'une casserole qui n'a pas été graissée.

PETIT GATEAU

1 tasse de sucre, ¼ tasse de beurre, 2 œufs, ½ tasse lait, 1½ cuillerée à thé de Poudre à Pâte Magique dans 1½ tasse farine.

Utilisons nos Sociétés locales

Le secret de leur succès repose dans l'usage qu'on en fait

Les Coopératives locales, les Sociétés d'Agriculture, les Cercles Agricoles, sont des organisations qui, au point de vue coopération, sont capables de rendre de très précieux services en facilitant les ventes et les achats.

Il suffit, bien souvent, d'un peu de bonne volonté et d'entente pour mettre ces sociétés en pleine activité et leur faire donner des résultats que l'on n'aurait parfois aucunement soupçonnés.

Pourquoi les membres de chacun de ces groupements ne s'organisent-ils pas pour faire venir un char de moulée, de farine, de broche à clôture, de broche à foin, de sel, d'engrais chimiques, de charbon, etc., etc.? Elles sont rares les paroisses où l'on ne dépense pas, chaque automne, un char complet de l'un ou l'autre des articles que nous venons de mentionner.

Serait-il difficile de grouper les commandes de chacun et d'acheter en masse ce que l'on doit d'ordinaire acheter individuellement, à des prix parfois excessivement élevés?

Que d'argent on pourrait économiser, si l'on voulait bien mettre de côté certaines idées d'individualisme, qui ont jusqu'ici été une des raisons pour lesquelles on reproche à ces organisations locales de ne pas faire tout ce qu'on en attendait.

N'oublie-t-on pas un peu trop que le succès des Coopératives locales, comme d'ailleurs celui des Sociétés d'Agriculture et des Cercles Agricoles, repose essentiellement sur l'usage qu'en veulent bien faire les membres. Plus les membres se servent de leurs sociétés, plus ils donnent à celles-ci de possibilités de rendre service. Quoique les officiers comptent pour beaucoup dans ces organisations, ils ne peuvent faire quoi que ce soit qu'avec le concours de chacun des membres. L'unique moyen qui en assure le succès sera toujours à base de cette coopération qui veut que chacun fasse sa part et ne laisse pas aux autres le soin de tout faire.

Les temps ne changent pas

Lait mouillé et beurre falsifié

Comme argument que l'on pourrait servir à ceux qui prétendent que l'homme d'aujourd'hui est moins honnête que ne l'était son devancier de quelques siècles passés, nous nous permettons de reproduire ici certains extraits de lois que les législateurs de la bonne vieille Allemagne avaient dû faire dès 1481.

Le commerce du lait était alors prospère, de même que celui de la fabrication du beurre, si nous en jugeons par les mesures que l'on devait prendre pour enrayer l'édification trop rapide de fortunes aux dépens des consommateurs.

"Tous ceux, disait-on, qui vendent du lait mouillé seront contraints d'absorber, au moyen d'un entonnoir inséré dans leur bouche, autant de ce lait qu'un médecin jugera qu'ils peuvent le faire sans que leur vie soit en danger."

Si cette loi existait chez nous, peut-être le nombre des buveurs de lait serait-il augmenté de manière étonnante.

Et maintenant pour les fabricants de beurre:

"Celui qui vend du beurre mélangé de pierres, ou d'autres objets, en vue d'en augmenter le poids, sera arrêté et mis au pilori; ensuite le beurre sera placé sur sa tête pour y rester jusqu'à ce qu'il ait été fondu par la chaleur du soleil. Il sera permis aux chiens de les lécher et les gens pourront les réprimander en autant qu'ils le désireront, sans toutefois offenser Dieu, le roi, ni qui que ce soit."

Certains pourront croire que cette loi ne serait pas d'application facile sous un climat comme le nôtre; mais on y a pensé, car on ajoute: "Si le temps est froid, on fera brûler un feu devant le coupable."

Des lois semblables ne seraient peut-être pas inutiles dans notre province. On nous rapportait, ces jours derniers, certains cas où il est difficile de ne pas voir au moins un peu de malhonnêteté.

Un fabricant, ayant fait un lot de fromage de très mauvaise qualité, et ne voulant pas subir seule la perte qui en résultait, crut y réussir en plaçant ce fromage défectueux au milieu d'une douzaine de meules d'excellente qualité par ailleurs, escomptant que le dessus et le dessous de ces meules serait une protection suffisante contre toute découverte. Mais il comptait sans le flair des inspecteurs, qui n'ont pas manqué de se rendre compte du truc. Ils sont actuellement à étudier ce cas. Et il se pourrait que cette découverte entraîne, pour le coupable, des conséquences réellement regrettables. Les inspecteurs du Gouvernement ne sont pas tendres ni très indulgents pour des cas de malhonnêteté aussi avérés.

Il semblerait que des cas de cette nature ne devraient jamais se présenter, car il est toujours possible, en ce qui concerne la fabrication du beurre et du fromage, de retracer jusqu'à son auteur tout cas de fraude. Chaque boîte de beurre ou de fromage porte le numéro d'enregistrement de la fabrique d'où elle est partie, et si la découverte peut prendre quelque temps avant d'être constatée, il vient toujours un moment où on s'en aperçoit, et alors, gare au coupable!

Se fait-on une idée du tort considérable que l'on peut ainsi faire à la réputation de tout un pays par la répétition de quelques fraudes de ce genre? Imaginez ce que peuvent penser les acheteurs anglais à la réception d'un lot de fromage comme celui dont nous parlons plus haut. N'est-ce pas suffisant pour décider cet acheteur à ne jamais acheter chez nous.

D'un autre côté, nos lois, si elles n'imposent pas de punitions aussi cocasses que celles des allemands du XV siècle, ne manquent pas d'être sévères. Et il est si difficile d'éviter d'être découvert, que l'on ne devrait pas songer à courir le risque de se faire prendre en faute.

Adressons bien nos expéditions

Choses nécessaires qu'il faut répéter

Nous avons déjà attiré l'attention de nos lecteurs sur l'importance qu'il y a à bien préparer et à bien adresser les expéditions que l'on fait à la Coopérative Fédérée. On nous pardonnera si nous devons y revenir de temps à autre.

Parmi les plaintes que l'on reçoit à la Coopérative, — cette société ne prétend pas être immunisée contre les erreurs, — il en est qui pourraient être facilement évitées pour peu que les expéditeurs se montreraient moins négligents.

L'exemple suivant n'est pas aussi rare qu'on pourrait le croire.

Un cultivateur, la semaine dernière, envoyait cinq cages de volailles vivantes. L'adresse de la Coopérative y était bien, mais c'est en vain que l'on a cherché le nom de l'expéditeur.

Nous sommes à peu près certain que cet expéditeur, dans un mois d'ici, lorsqu'il sera encore sans nouvelle de ses cages et de ses volailles, montera sur ses grands chevaux et descendra une de ces lettres, dans laquelle il saura concentrer toute la déception qu'il aura éprouvée d'avoir attendu si longtemps pour son chèque. Et pourtant la faute de tout ce retard sera bien la sienne.

On nous dit que, la semaine dernière, une dizaine d'expéditions semblables furent faites à la Coopérative. On comprend bien que, quoique l'on fasse des démarches auprès des agents des gares d'où sont parties ces expéditions, il n'est pas possible de toujours trouver celui à qui il faut envoyer le paiement de ces expéditions. Et même si on le trouve, il en résulte toutes sortes de retards, qui n'ont rien d'agréables pour les différents intéressés.

Nous conseillons donc que l'on apporte une attention toute particulière à la préparation de nos expéditions. En ce faisant on s'évitera à soi-même tous ces retards malencontreux, qui froissent en même temps qu'ils désappointent, et à la Coopérative, le désagrément de recevoir de ces lettres qui ne manquent ni de poivre ni de piquant.

Un peu plus d'attention... et pourquoi ne se servirait-on pas des étiquettes spéciales que la Coopérative se fera un plaisir de vous envoyer sur demande.

J	1 LA TO
V	2 Commé
S	3 S. Hub
D	4 XXIII
L	5 Les Sa
M	6 S. Léon
M	7 S. Will
J	8 S. Dieu

NOTES

M. GUSTAVE LAN

Un lauréat du Mérite de la province, M. Fréture, de St-Augustin disait de M. Gustave "C'est l'homme qui ne aide, le plus instruit région... c'est un pl rencontrer, et on ne pe de Cap-Rouge quand on me avec M. Langelier. au Cap-Rouge en ex vaches se "tirent" t veillée...! C'est une allez, ce monsieur La Il existe tout près de magnifique ferme jucl d'un escarpement giga y a là des fleurs vari tures soignées, un site et des gens fort avenan dans un paysage riant, une atmosphère de ch cordialité. Au bas de sont les maisonnettes tent dans la verdure rivière capricieuse qu puis ce sont les chan tes ces jolies choses so dâtres sous le majestu d'admiration, c'est ve rêt du visiteur. A l se trouve un régisseu J.-C. Langelier et ne Langelier. — (L'Eclair

Une pomme par j que cela prévient bien

La vache laitière moins qu'elle soit une

Le Canada peut b ne pas exporter aussi serait pas rompu.

Avec un hangar p plie de légumes et de en conserves, Baptiste

Ce qui n'est pas C'est ce qui explique expositions agricoles,

Un nouveau post ciation des Eleveurs de M. Ed. Ivart, de traire.

Beaucoup de com qui les ont commandé dans l'expédition.

Il n'y a pas de n manqué d'encre pour sommes maintenant en

Il fait beau, mets pays, s'applique parfai aux aqueducs et à tout à temps du manteau v dû, par les années pass l'on chante qu'hiverne même que ça ne paie p pouvons et devons fair précautions voulues, p pour ne pas être pris a